

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17208**

Intitulé

Styliste de mode

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Locomotive - Atelier Chardon Savard

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En tenant compte des tendances en émergence, le styliste de mode a pour mission d'imaginer, de dessiner, de créer les modèles qui composeront les collections de demain et a la responsabilité de développer une ligne complète de produits en correspondance avec le plan de collection et l'image d'une marque.

Il conçoit et développe des produits, vêtements ou accessoires, pour de grandes maisons, des chaînes de distribution ou de petites entreprises, qui interviennent dans les secteurs du prêt-à-porter, de la grande distribution ou du luxe.

Si le styliste peut concevoir ses produits au sein de sa structure, la mondialisation de ce secteur a diversifié les lieux de fabrication sur les différents continents. Le styliste est donc amené à voyager, afin de se rendre sur les lieux de fabrication, tant pour le choix des matières que pour la réalisation des prototypes de la collection. Ce métier le situe à l'interface de nombreux acteurs, qui tous, contribuent de façon directe ou indirecte à la réalisation de la collection.

Selon le type et la taille de la structure dans laquelle il intervient, le styliste de mode est amené à réaliser tout ou partie des domaines d'activité suivants :

- Veille/anticipation sur les tendances et les évolutions des matières
- Analyse des caractéristiques du marché et des publics
- Réalisation de recherche de styles
- Conception des produits de la collection, dessin des vêtements ou accessoires
- Réalisation ou supervision de la réalisation des prototypes
- Collaboration à la présentation et à la valorisation des produits
- Constitution d'un réseau relationnel

Les candidats à la certification sont évalués sur les compétences suivantes :

- Exercer une fonction de veille permettant d'anticiper sur les prochaines collections à réaliser et les produits à créer.
- Définir les caractéristiques de celles-ci en matière de mode, de goûts et de valeurs, afin de contribuer à définir les styles de la prochaine collection.
- Réaliser des recherches afin d'une part, de nourrir le style de la prochaine collection et d'autre part, d'enrichir son propre lexique créatif.
- Concevoir les différents produits d'une nouvelle collection, en respectant l'ensemble des indications et contraintes du plan de collection ou du cahier des charges.
- Réaliser ou superviser la réalisation des prototypes en y apportant les ajustements nécessaires au lancement de la production de la collection
- Collaborer à la présentation et à la mise en valeur des produits en participant à la création d'outils et à l'organisation d'un défilé.
- Constituer un réseau de contacts, en veillant à fidéliser les membres de son réseau.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le styliste de mode peut être amené à travailler dans des structures très diversifiées, tant au niveau de leur taille qu'au niveau de leur champ d'intervention.

Parmi ces structures peuvent être citées :

Les bureaux d'études - L'agence de stylisme (design) - le bureau de style - la Maison de haute couture - l'entreprise de Prêt-à-porter - l'entreprise industrielle - Grands magasins - Centrales d'achat

Styliste, styliste-modéliste, designer textile, styliste développeur de produits, ou styliste-modéliste développeur de produits.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'évaluation des capacités professionnelles ont été choisies en fonction des proximités qu'elles représentent avec des situations professionnelles. Elles portent sur la réalisation de travaux identiques à ceux que doivent produire des professionnels en exercice, à savoir, la réalisation de dossiers professionnels présentant :

L'identification des tendances en émergence - L'analyse des thèmes d'une collection - Le choix des images de référence - Le public cible d'une collection - Une recherche de style - L'analyse d'une recherche matières - Une proposition de produits - Un plan de collection - Les illustrations - Les fiches techniques - Les photos.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50 % de professionnels externes (dont la moitié de représentants du collège salarié et la moitié de représentants du collège employeur) 50% de représentants de l'école
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	50 % de professionnels externes (dont la moitié de représentants du collège salarié et la moitié de représentants du collège employeur) 50% de représentants de l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Styliste de mode" avec effet au 06 juillet 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Styliste de mode, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

Arrêté du 17 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 11 mars 2005. Nouvel intitulé : 'Styliste modéliste'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Une quarantaine de candidats obtient, chaque année, la certification de Styliste de Mode.

Autres sources d'information :

www.acs-paris.com

info@acs-paris.com

[chardon savard Nantes](#)

[chardon savard Paris](#)

Lieu(x) de certification :

Atelier Chardon Savard, 15 rue Gambey 75011 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Atelier Chardon Savard, 15 rue Gambey 75011 Paris

Atelier Chardon Savard, 31-33 rue Saint Léonard, 44000 Nantes

Historique de la certification :

Certification précédente : [Styliste de mode](#)